

CR AG du 28 aout 2024

La séance est ouverte à 18h00 par le président, qui précise que cette Assemblée Générale est particulière, car elle ne peut pas rendre compte du bilan de l'année précédente, ayant été créée en décembre 2023. Cette Assemblée Générale permet de faire un point sur les activités des 8 premiers mois de l'exercice en cours.

Le président présente donc un rapport moral provisoire, en citant toutes les étapes qui ont suivi l'Assemblée Générale de constitution de l'association le 15 décembre 2023 :

- Réalisation des démarches administratives pour la création de l'association, qui se sont finalisées avec une publication au journal officiel le 26 décembre 2023
- Un compte bancaire pour l'association a été créé au Crédit Mutuel en janvier 2024
- Lors de la réunion de son premier Comité Directeur le 11 janvier 2024, il a été décidé de créer un Comité Technique qui aura la responsabilité de définir le projet de création du premier parcours, avec le choix des arbres, et le plan d'action pour la mise en œuvre du projet
- En janvier, un premier courrier de rescrit fiscal est envoyé au service des impôts pour vérifier que l'association est bien une association d'intérêt général et qu'elle peut donc émettre des reçus fiscaux pour les dons qu'elle recevra. L'association reçoit en février une demande d'informations complémentaires de la part des services fiscaux, avec des questions auxquelles l'association répond en mars. Le 12 avril, nous recevons la réponse d'accord de la part des services fiscaux.
- En janvier, la première lettre d'information bimestrielle est envoyée aux adhérents. Pour faciliter la gestion des lettres futures, il est mis en place l'envoi de ces emailings avec le site internet « Brevo ».
- En février le site internet qui avait été créé pour la campagne de vote pour le Budget Participatif du Département en 2023, a été aménagé. Il permet l'inscription des adhésions en ligne avec le paiement en ligne qui est assuré avec le site internet Hello Asso. Après l'accord des services fiscaux, une nouvelle fonction a été mise en place en pour le parrainage d'arbres par dons en ligne. Ces modalités de paiements sur le site internet sont complémentaires des autres modalités (espèces, chèque, virement)
- En février, après le travail du Comité Technique qui a permis de finaliser des devis de la part de fournisseurs, l'association fait le dépôt de la demande de subvention auprès du Département
- En avril, est créé Comité Communication pour réfléchir sur la communication et les moyens à mettre en œuvre pour compléter la subvention du Département par des dons (avril 2024). Cela aboutira en juillet à la création du premier flyer qui

sera distribué dans l'été 2024. Une réflexion est aussi menée sur la création d'un logo pour l'association, et l'association utilise les progrès de l'Intelligence artificielle pour le réaliser. Après plusieurs essais, le Comité de Direction choisit un logo parmi plusieurs propositions qui lui ont été faites.

- En avril, l'association est informée que sa demande de subvention de 50 000 € est acceptée. La demande de versement d'un premier acompte est alors envoyé au Département, pour permettre de financer les premiers travaux (girobroyage, creusement du puits et réalisation d'une mare). Cet acompte sera reçu dans le courant du mois de juillet
- En aout, l'association signe une convention avec la commune pour une mise à disposition des terrains pour la réalisation du projet.
- A la suite de cette convention, l'association signe un contrat d'assurance Responsabilité Civile avec le Crédit Mutuel

Un point financier est fait sur le situation financière de l'association au moment de l'assemblée générale.

Nous distinguons 2 budgets différents :

- Les investissements
 - Les ressources proviennent de l'acompte de 25 000 € reçu du Département
 - Les dépenses s'élèvent à ce jour à 7 476 € (pour le girobroyage du terrain, le creusement du puits et la réalisation de la mare)
 - Ce budget a donc un solde positif de 17 524 €
 - Il est à noter que le budget prévoit un montant de subvention de 50 000 € et que le montant des devis signés engagés par l'association représente actuellement un montant de 49 344 €
- Le fonctionnement de l'association
 - Les ressources proviennent des adhésions à l'association, pour un montant de 370 € et un parrainage d'arbre pour un montant de 250 €
 - Les dépenses principales concernent la création d'un kakémono, d'une bâche d'information du chantier pour le terrain, et de l'impression de flyers, pour un montant de 708,78
 - Ce budget a donc un solde négatif de 88,78 €

Le Comité de Direction est actuellement composé de 7 membres :

- Henri Joussellin (Président)
- Christian du Colombier (Vice-Président)
- Gilbert Lozachmeur (Secrétaire)
- Jean-Claude Cocquerez (Trésorier)
- Jérôme Lassourd

- Alain Oswald
- Xavier Leproust

Une adhérente, Yvane Lemesle, a souhaitée rejoindre notre équipe de Direction de l'association, qui va pouvoir se féminiser un peu sans atteindre la parité.

Sa demande est mise à l'approbation des membres présents de l'assemblée.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Il reste encore un poste à pourvoir dans le comité de direction. Le président demande si un adhérent présent dans l'assemblée, veut rejoindre le comité. L'appel est resté sans succès.

Le président passe ensuite à une présentation plus détaillée du projet en cours (celui de la réunion publique du 19 septembre est un peu plus complète que celle présentée lors de l'Assemblée Générale) :

[Voir le diaporama de présentation du projet](#)

Quelques questions sont posées par les adhérents :

- Concernant les fruits qui vont pousser, ils pourront être cueillis par les habitants du quartier. Avec le temps, nous verrons comment cela se passe .
- L'association souhaiterait une collaboration avec les habitants du quartier pour aussi surveiller le lieu de la forêt.
- Pour l'arrosage des arbres dans les premières années, il va être installé de réserves d'eau pompées dans le puits qui a été creusé. Ces réserves seront installées dans les haies. Il est fort possible qu'il soit nécessaire de faire 2 à 3 arrosages par an. Pour faciliter le transport de cette eau depuis ces réserves, Alain Oswald propose d'étudier de mettre des tuyaux le long des cheminements qui vont être créés, pour que l'eau puisse s'écouler par gravitation, pour éviter de multiples aller et retour vers les réserves d'eau.
- Malgré l'arrosage qui va être programmé, il se peut que des arbres n'arrivent pas à s'enraciner et mourir. Ces arbres seront remplacés par l'association
- Il semble qu'il n'y ait pas de projet similaire en France, associant une plantation d'arbres de nombreuses variétés, avec un parcours pédagogique, le tout en relation avec la gestion du patrimoine arboré d'une commune
- L'association va rechercher des mécénats auprès de fondations d'entreprises pour la suite des plantations des forêts thématiques, et éventuellement des subventions.